

Délibération

n° 2026-42

Objet : Coûts des concours organisés en 2025 par le cdg07

Séance du : 06 juillet 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 30 juillet 2026 **Secrétaire de séance :** Sébastien ARCOS

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	26	0	3	6
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
LAFOND Peggy	X			
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
BRUNEAU Nathalie	X			
ARCOS Sébastien	X			
STARON Catherine	X			
TISSOT Philippe	X			
PARLIER Frédérique	X			
POISSON Didier	X			
BONNEFOY Mireille	X			
JAL Jean-Philippe	X			
BOUDJELLABA Mohamed	X			
MALOSSE Daniel	X			
NELIAS Agnès	X			
GALLET Christian	X			
SOTTON Sylvain	X			
BONNEFOUX Richard	X			
MAMET Marc	X			
MATHON Patrick	X			
MOUYON Thomas	X			
ASTIER Benoit	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
COMBET Damien	X			
DUTHEL Gilles	X			
MENICHON Jacky	X			

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
CADORET Rémy	X			
BOCQUET Jonathan				X
JOINT Bastien			X C. STARON	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
EL FALOUCSI Messaouda				X
PUBLIÉ Martine				X
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
BENCHARAA Myriam			X C. VOISIN-MOULINIER	
VOISIN-MOULINIER Catherine	X			
CHAPOT Pascale				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
ODO Xavier			X P. LOCATELLI	
PACCAUD Mickael				X
CRUZ Sophie				X

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche a organisé au titre de la session 2025, les opérations suivantes :

	Date d'ouverture	Date de la 1^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Concours agent social principal de 2 ^e classe - catégorie C – session 2025	20 février 2025	7 octobre 2025	9 décembre 2025
Concours aide-soignant de classe normale – catégorie B – session 2025	7 avril 2025	6 octobre 2025	3 novembre 2025

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération 12-2026 du 2 avril 2026 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche relative aux coûts du concours d'aide-soignant de classe normale organisé en 2025,

Vu la délibération 13-2026 du 2 avril 2026 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche relative aux coûts du concours d'agent social principal de 2^e classe organisé en 2025,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées,

	concours agent social principal de 2e classe 2025	concours aide- soignant de classe normale 2025
1- Personnel		
service concours	8 137,50 €	13 020,00 €
services supports	276,55 €	553,10 €
intervenants extérieurs	1 035,42 €	4 419,25 €
frais de déplacement personnel cdg, jurys examineurs	505,13 €	872,27 €
2- Administration		
frais postaux, télécommunications	72,81 €	123,09 €
maintenance des matériels	3 548,40 €	3 548,40 €
petites fournitures	132,16 €	258,18 €
3- Bâtiment		
maintenance bâtiments, assurance, entretien, fluides	894,42 €	1 431,08 €
Coût total engagé :	14 602,39 €	24 225,37 €
Nombre postes	40	80
Nombre lauréats	20	52
Nombre inscrits admis à concourir	32	82
Nombre présents 1re épreuve	21	67
Coût lauréat	730 €	466 €
Coût poste	365 €	303 €
Coût inscrit	456 €	295 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter les coûts de ces opérations 2025 organisées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par lauréat	Coût par poste	Coût par inscrit
Concours agent social principal de 2 ^e classe	14 602,39 €	730 €	365 €	456 €
Concours aide-soignant de classe normale	24 225,37 €	466 €	303 €	295 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional.

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de ces opérations au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 6 juillet 2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI